

Du six octobre an mil huit cent soixante-huit, à dix heures du matin  
ACTE DE MARIAGE de Jean Francois Bonnaud

âge de vingt deux ans, né à La Gacilly département de Sarthe le six huit du mois de décembre mil huit cent quarante cinq profession de Cultivateur domicilié à La Gacilly département de Sarthe fils majeur de Jean Bonnaud profession de propriétaire domicilié à La Gacilly département de Sarthe et de

francise Elizabeth Marguerite Nouvez, son épouse, le père et la mère ici présents et consentants d'un cost.

Et de Alexandrine Josephine Saugier  
âge de dix huit ans, née à La Gacilly département de Sarthe le six sept du mois de Janvier mil huit cent cinquante profession d'ouvrière domiciliée à La Gacilly département de Sarthe fille mineure de Pierre Joseph le douard Saugier profession de propriétaire domicilié à La Gacilly département de Sarthe et de Marie Therese Saugier, son épouse, domiciliée à La Gacilly le père et la mère ici présents et consentants d'un cost.

Les actes préliminaires sont : 1. La publication du mariage faite par nous sans opposition les dimanches vingt et vingt sept septembre mil huit cent soixante huit

convenus à l'officier pendant le délai voulu par la loi

2. sur l'acte de naissance de l'époux

3. sur l'extrait de l'acte de naissance de l'épouse

n. 10.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont assisté au mariage ont déclaré qu'il n'y a pas été fait de contrat de mariage, à la date du du mois d' mil huit cent soixante- par devant M<sup>r</sup> notaire à

département d' département d' Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Alexandrine Josephine Saugier et l'autre Jean Francois Bonnaud

Le tout en présence de Deur Bonnoit domicilié à Noyers département du Sarthe âgé de vingt huit ans profession de propriétaire, beau père de l'époux

De François Guéret domicilié à La Gacilly département de Sarthe âgé de trente trois ans profession de fermier, cousin de l'époux

De Antoine Pétrot, domicilié à La Gacilly département de Sarthe âgé de trente ans profession de Marchand de vin, beau père de l'époux

Et de Joseph Barthélémy Pelletier domicilié à La Gacilly département de Sarthe âgé de quarante huit ans profession de maître d'école, ex notaire, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, oncle de la future épouse

Après quoi, nous avons reçu et lu les déclarations par M. le Maire et les personnes sus nommées, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, la future, le gendre, le père de la future, le père de la future et les quatre témoins, à l'exception de la mère de la future qui a déclaré ne le savoir de ce faire par nous requise.

Josephine Saugier Bonnaud B  
Bonnaud Mary write Nouvez P  
Saugier B. Bonnoit

Officier public A. Sallay J. Rouquier